



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre  
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise-LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins  
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux  
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

---

**7.3. OBJET : R.E.W. - Assemblée générale ordinaire du 24 juin - Mandats de vote**

**Le Conseil communal,**

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1<sup>er</sup>, L1122-30, L1523-12 § 1<sup>er</sup> et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu sa décision du 29 avril 2019 de s'affilier à l'intercommunale Réseau d'Energies de WAVRE, R.E.W. S.C.R.L. en abrégé, d'en devenir membre et d'accepter de recevoir, à titre gratuit, une part A au capital de l'intercommunale d'une valeur nominale de 100 € ;

Vu ses délibérations du 29 avril 2019 et du 14 septembre 2020 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux Assemblées générales de R.E.W. S.C.R.L., à savoir en l'occurrence MM. Françoise LEONARD et Guy HAVELANGE, Echevins, Philippe RASQUIN, Philippe MATTART et Gwendoline WILLIQUET, Conseillers communaux ;

Vu le courrier du 24 mai 2022 de REW annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le vendredi 24 juin 2022, à 18h00, en ses locaux sis rue Provinciale, n°265 à 1301 BIERGES ;

Vu l'ordre du jour de cette assemblée, lequel est le suivant :

1. Rapport du commissaire sur le bilan des comptes de résultats ;
2. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration ;
3. Approbations des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 ;
4. Décision de l'affectation du bénéfice et du montant des distributions (article 6:114 CSA) ;
5. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur-commissaire ;
6. Validation de la liste des nouveaux membres du Conseil d'administration et de l'assemblée générale ;

7. Fixation des rémunérations et jetons de présence attribués aux administrateurs et, éventuellement, aux membres des organes restreints de gestion et du comité d'audit dans les limites fixées par l'article L5311-1, et sur avis du comité de rémunération ainsi que sur les rémunérations des membres du Collège visé à l'article L1523-24 (L1523-14 4°) ;

Vu la documentation relative à ces points ;

Sur la proposition du Collège communal,

### **ARRETE A L'UNANIMITE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2022 :

Point 1 : Rapport du commissaire sur le bilan des comptes de résultats

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

**Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2 : Approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

**Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3 : Approbations des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

**Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4 : Décision de l'affectation du bénéfice et du montant des distributions (article 6:114 CSA)

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

**Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5 : Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur-commissaire

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

**Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 6 : Validation de la liste des nouveaux membres du Conseil d'administration et de l'assemblée générale

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

**Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 7 : Fixation des rémunérations et jetons de présence attribués aux administrateurs et, éventuellement, aux membres des organes restreints de gestion et du comité d'audit dans les limites fixées par l'article L5311-1, et sur avis du comité de rémunération ainsi que sur les rémunérations des membres du Collège visé à l'article L1523-24 (L1523-14 4°)

Résultat du vote : 24 OUI – 0 NON – 0 abstention

**Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif**

## **Article 2**

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1<sup>er</sup> du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 24 juin 2022, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 24 juin 2022 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

## **Article 3**

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale R.E.W., ainsi qu'aux délégués communaux.

***Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.***

**Par le Conseil,**

**Le Directeur général,**

**Le Président,**

**(s) Ronald GOSSIAUX**

**(s) Philippe RASQUIN**

**Pour extrait conforme,**

**Le Directeur général,**

**Le Bourgmestre,**

**Ronald GOSSIAUX**

**Claude EERDEKENS**

